

Préconisations de gestion pour limiter les dégâts occasionnés par les castors sur les plantations en bordure de la Gartempe

Biologie du castor : Le castor est un mammifère de 21kg en moyenne pouvant aller de 80cm à 1m10 de long. Il vit de 10 à 15 ans et a une activité principalement nocturne ou crépusculaire.

Le castor est exclusivement végétarien, il mange l'écorce, les jeunes pousses, les feuilles et les fruits de certaines salicacées comme les saules ou les peupliers. Le castor préfère généralement les bois tendres.

Une famille de castor est composée d'un couple d'adultes, des jeunes de l'année N-1 et des jeunes de l'année N. Ils ont 1 à 2 petits par portée (1 portée par an).

Protection :

Le castor est intégralement protégé au niveau national (arrêté du 23 avril 2007) ce qui interdit sa destruction, sa capture, sa détention et sa commercialisation depuis 1968. Depuis 2007, les destructions, les altérations ou les dégradations sur les sites de repos ou de reproductions du castor sont interdits (article L.211.1 du code rural et forestier).

Historique de colonisation sur la Gartempe :

Pratiquement éradiqué au début du XXe siècle en France, le castor à maintenant colonisé la Loire et ses affluents, la Moselle, les affluents du Rhin, le Tarn et le bassin supérieur du Rhône. Il est présent dans 53 départements à différents degrés, essentiellement dans la moitié Est et dans le Centre de la France.

Le SIAG a décidé de réaliser un suivi de cette espèce en 2012 afin de déterminer précisément la présence du castor sur la Gartempe ainsi que l'importance de cette population.

Les prospections ont mis en évidence la présence certaine du castor sur l'ensemble de la Gartempe dans le département de la Vienne.

Propositions de gestion pour limiter les dégâts causés par les Castors sur les plantations en bordure de rivière :

Les castors occasionnent des dégâts sur les plantations réalisées en pied de berge de la Gartempe. Les préconisations de gestion suivantes permettent de diminuer ces dégâts en fonction de deux cas de figures différents :

Situation n°1 : La plantation est existante

→ Protection grillagée autour des arbres

Cette action a pour but de délimiter un espace autour d'un arbre ou arbuste avec un grillage de type dyclo de 1.20 m de hauteur minimum. La protection sera réalisée en carré de 1m autour du plant, pour ne pas gêner la croissance de l'arbre.

La protection d'une ou deux rangées d'arbres (les plus près de la rivière) est nécessaire. Cette protection nécessite 4 piquets (pour les 4 angles) et un grillage de 4m de long pour un seul plant (voir prix palissade grillagée ci-dessus).

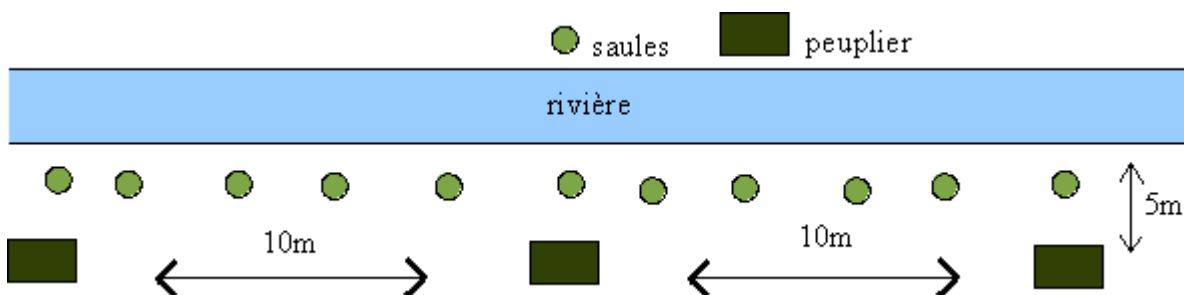
Situation n°2 : La plantation est à créer :

→ Planter les espèces à bois tendre en pied des berges :

Afin de limiter les dégâts causés par le castor sur les essences de bois tendre, il est recommandé de supprimer la première rangée de plantation (la plus proche de la rivière) et de planter à la place des saules pour garder une source d'alimentation satisfaisante pour le castor sans pour autant qu'il aille chercher les arbres plantés plus en retrait de la berge.

Une rangée de plantation en moins sera suffisante pour replanter des essences de bois tendre comme le saule qui est l'une des essences consommées par le castor en pied de berge.

Planter ces essences servira à garder la populeculture présente sur le site et limiter les impacts du castor sur celle-ci. En effet, le Castor disposant d'une source d'alimentation suffisante, il n'ira pas s'aventurer plus loin sur la berge en prenant le risque de se mettre en danger loin de l'eau (Voir schéma ci-dessous)



→ Favoriser les essences de bois dur :

Cette action consiste à remplacer la première ligne de plantations en haut de berge par des essences de bois dur comme le Frêne (*Fraxinus excelsior*) ou encore l'Érable champêtre (*Acer campestre*).

Les plantations seront donc reculées à une distance supérieure ou égale à 5m de la berge. Ces essences d'arbres ne seront pas attaquées par le castor car il s'agit de bois dur alors que le castor consomme principalement du bois tendre (peuplier, noisetier, saules).

Le remplacement de la ligne de plantation en haut de berge permettra d'éviter une perte de production par la coupe des peupliers par le castor tout en augmentant le gain pour l'exploitant. En effet les prix au m³ du frêne et de l'érable sont supérieurs à ceux du peuplier (voir tableau). Le temps de production est cependant augmenté pour les espèces de bois dur, mais il vaut mieux augmenter le temps de production plutôt qu'elle soit détruite par les dents du castor.